

REGLEMENT DU CONCOURS MEDIAMARKT

Le Club MediaMarkt s'envole

1. SUJET

Concours sur le site MediaMarkt.be du 01/04/2021 au 31/08/2021, 23h59.

1.1 Ce concours est organisé par la société MediaMarkt-Saturn Belgium NV/SA, (ci-après dénommée « Mediamarkt » ou « l'Organisateur ») – société dont le siège social est établi à Brusselsesteenweg 496, 1731 Asse – Zellik.

Le présent règlement (ci-après "Règlement") contient les conditions et règles applicables aux participants au concours "Le Club MediaMarkt s'envole" (ci-après "Concours") - exclusivement en ligne - via son site Internet (ci-après "Site").

1.2. Le Règlement est disponible sur www.mediemarkt.be/club ou sur simple demande par email à social@mediamarkt.be.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Le Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

2.2 Le Concours se déroulera exclusivement en Belgique. La participation au Concours est réservée aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans et ayant leur résidence en Belgique (ci-après "Participant").

Toutefois, les mineurs peuvent participer au Concours s'ils ont le consentement exprès d'un de leurs parents ou de leur tuteur. Si un mineur participe au Concours, MediaMarkt suppose qu'il a l'autorisation de ses parents ou de son tuteur. Si le mineur n'est pas en mesure de fournir une preuve cette autorisation, sa participation au Concours peut lui être refusée, ou son droit à un prix peut lui être retiré, à tout moment.

2.3 Le Concours n'est pas ouvert aux membres du personnel de l'Organisateur, à ses partenaires ou à toute autre personne ayant contribué à la création du Concours.

2.4 Sont également exclues du droit de participer au Concours les personnes qui ont la même résidence que les personnes mentionnées au paragraphe précédent.

2.5 Pendant la durée du Concours, une seule participation par personne et par phase du concours est autorisée (même nom, prénom et/ou adresse électronique).

2.6 Les formulaires d'inscription incomplets ou incorrects seront refusés.

3. DEROULEMENT DU CONCOURS

3.1 Ce jeu-concours se déroule du 01/04/2021 au 30/04/2021, 23h59 pour la première vague. Ce concours est ouvert uniquement aux membres du Club MediaMarkt.

Toute personne souhaitant participer doit impérativement faire partie du Club MediaMarkt en ayant accepté au préalable, les permissions de contact Marketing par email lors de son inscription.

3.2 Ce jeu-concours s'étale sur plusieurs mois.

- Du 01/04 au 30/04/2021 : Première vague du jeu-concours
- Du 01/05 au 31/05/2021 : Deuxième vague du jeu-concours
- Du 01/06 au 30/06/2021 : Troisième vague du jeu-concours
- Du 01/07 au 31/07/2021 : Quatrième vague du jeu-concours
- Du 01/08 au 31/08/2021 : Dernière vague du jeu-concours

Un gagnant sera annoncé à la fin de chaque phase, pour un total de cinq (5) gagnants.

3.3 Les membres inscrits avec leur adresse email au Club MediaMarkt recevront un email avec un lien pour accéder à notre jeu du mot-mystère.

Les Participants devront répondre à 2 questions (la 1^{ère} étant un mot mystère à deviner et la 2^{ème} une question subsidiaire pour départager les participants) :

1. Par quel moyen le Club MediaMarkt vous propose-t-il de prendre de la hauteur grâce à ce jeu-concours ?

2. Combien de personnes auront participé à ce jeu-concours avant le 01/05/2021 minuit ? (situé dans le formulaire d'après-jeu)

3.4 À la fin de chaque phase, la personne ayant le mieux répondu aux 2 questions se verra désignée vainqueur.

3.5 Les gagnants seront contactés par e-mail et/ou téléphone afin de convenir des arrangements à suivre afin de pouvoir profiter de leur prix.

4. PRIX

Le prix de chaque phase consiste en un vol en montgolfière pour le(la) gagnant(e) et sa bulle (maximum 6 personnes).

4.1 Chaque gagnant sera contacté personnellement par téléphone ou par e-mail par un employé autorisé de MediaMarkt et recevra les détails de l'organisation prenant en charge le vol en montgolfière pour fixer une date précise pour le vol. Nous envoyons également les détails du gagnant à l'organisation chargée du tour en montgolfière.

4.2 Si un nouveau gagnant est désigné en raison des règles ci-dessus, les mêmes règles s'appliquent à ce gagnant. Si les gagnants ne fournissent pas de coordonnées valables, l'organisateur est libre de désigner un nouveau gagnant.

4.3 L'Organisateur peut annuler ou modifier un produit du concours à tout moment pour des raisons liées à la production ou à la disponibilité des stocks, ou pour des raisons de sécurité ou encore d'autres raisons de force majeure. L'Organisateur peut également annuler la participation d'un Participant à tout moment si celui-ci ne respecte pas le Règlement ou s'il publie sur les médias sociaux des photos qui ne sont pas conformes aux normes et aux valeurs de MediaMarkt.

4.4 Les lots de prix ne sont en aucun cas distribuables en espèces ou échangeables contre un autre prix et ne donnent pas droit à un coupon ou à une réduction. Les prix ne sont pas transférables à des tiers.

4.5 Si le prix comprend le droit de participer à une certaine activité (telle qu'un événement, une visite guidée, etc.), le prix comprend ce seul droit, sauf indication contraire. C'est l'organisateur de cette activité qui détermine toutes les conditions. (par exemple, être présent à un moment ou à un endroit précis, limiter le droit d'admission dans le temps ou imposer des conditions d'âge).

4.6 Si le prix est un chèque-cadeau, sa validité peut être limitée dans le temps.

4.7 Si le prix concerne des biens de consommation pour lesquels un régime de garantie s'applique, tels que les appareils électriques et électroniques, les conditions générales du producteur de ces objets s'appliquent.

4.8 Les gagnants acceptent par la présente qu'une équipe vidéo puisse les filmer lors d'un éventuel événement afin de créer du matériel promotionnel autour du dit événement et qu'ils renoncent à leur droit à l'image sur ce contenu.

4.9 En période de Covid19, l'industrie des vols en montgolfière est également tenue à suivre les règles données par le gouvernement et les tours en montgolfière ne peuvent pas être organisés à n'importe quel moment. C'est pourquoi la date pour le vol en montgolfière ne pourra être fixée qu'un peu plus tard dans l'année. Tant que les règles Covid19 sont en place, il est toujours également obligatoire de porter un masque lors de l'activité.

5. MODIFICATION DU CONCOURS

L'Organisateur a le droit d'annuler, de modifier, de reporter et de terminer le Concours, en tout ou en partie, sans préavis. Il ne peut être tenu pour responsable et aucune indemnisation ne peut être réclamée. Toute modification des règles sera communiquée aux Participants par courrier électronique. Les Participants ou toute autre personne ne peuvent réclamer aucune information individuelle, ni aucune compensation ou intérêt. Si l'Organisateur est contraint de mettre fin, de modifier ou d'interrompre prématurément le Concours en raison du comportement inapproprié de l'un des Participants, il se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout dommage subi en conséquence.

6. CONTENU ILLÉGAL ET OFFENSANT

L'Organisateur a le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier les participations soupçonnées de violer les conditions générales et le Règlement ou d'être offensantes, illégales ou inappropriées.

7. RESPONSABILITE

7.1 Sauf en cas de négligence grave ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni les tiers sollicités dans le cadre du Concours ne pourront être tenus responsables des dommages, directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de ou dans le cadre de la participation au Concours, ou qui pourraient résulter de son organisation, la désignation des gagnants ou l'attribution (ou non) des prix, quelles que soient la cause, l'origine ou les conséquences, même si l'Organisateur a été informé des risques de tels dommages.

7.2 L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques inhérents au Site et de l'indisponibilité (temporaire) du Site. L'Organisateur ne peut pas non plus être tenu responsable de toute incompatibilité entre les technologies utilisées dans le cadre du Concours et la configuration de l'équipement et/ou du logiciel utilisé par le Participant.

7.3 En aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, d'événements échappant à son contrôle ou en cas de nécessité justifiée, il est contraint d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

7.4 La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation explicite du Règlement et des conditions de participation au Concours (voir également l'article 9). Les prix et les droits qui y sont attachés pour les gagnants sont strictement soumis aux conditions d'application, qui sont sous la seule responsabilité de l'Organisateur.

7.5 L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du prix, ou en cas d'action frauduleuse d'un tiers en relation avec le Concours. En particulier, l'Organisateur n'est pas responsable des délais de livraison et de la réception ou de la perte du prix, dans la mesure où son envoi est effectué par une société tierce (par exemple Bpost).

7.6 L'utilisation des prix mis à disposition par l'Organisateur se fait aux frais et aux risques des gagnants. L'Organisateur ne peut être tenu responsable, en vertu du Règlement ou du Concours, de l'utilisation des prix par les gagnants.

8. DONNEES PERSONNELLES

8.1 Dans le cadre de la gestion de ce Concours, l'Organisateur, en tant que responsable du traitement des données personnelles des Participants, les traitera conformément à la législation applicable (y compris le Règlement général sur la protection des données EU/2016/679) et conformément à la politique de confidentialité, disponible sur https://www.mediamarkt.be/fr/shop/privacy_policy.html.

8.2 Les Participants ont été informés que l'Organisateur traitera leurs données personnelles pour la gestion du Concours.

8.3 Le Participant accepte que son prénom et la première lettre de son nom puissent être utilisés dans le cadre de l'annonce des gagnants via les réseaux sociaux.

8.4 Dans le cadre de la gestion du Concours, les données suivantes seront traitées : acceptation du Règlement, réponses aux questions du Concours, date et heure de participation, nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone.

8.5 L'Organisateur conservera les données personnelles collectées pendant la période nécessaire à la gestion du Concours et au plus tard 2 mois après la fin du Concours.

8.6 L'Organisateur ne transmettra pas les données personnelles des Participants à des tiers, à moins que le Participant n'ait donné son consentement exprès et préalable.

8.7 L'Organisateur prend toutes les précautions nécessaires pour préserver la confidentialité des données. Le Participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données via Internet n'est jamais sans risque.

8.8 Conformément à la législation applicable en matière de traitement des données à caractère personnel, le Participant a toujours la possibilité de consulter, de corriger ou de modifier les données fournies. En outre, dans les circonstances prévues par la législation applicable, le Participant a également le droit de s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles, le droit de faire supprimer les données personnelles et le droit à la portabilité des données.

La participation au Concours sera annulée si le Participant fait supprimer ses données ou s'il s'oppose à leur traitement.

Afin de faire valoir ses droits, le Participant doit consulter la politique de confidentialité disponible via le lien suivant : https://www.mediamarkt.be/fr/shop/privacy_policy.html.

8.9 Si un Participant a des plaintes à formuler concernant le traitement de ses données personnelles, il est prié de contacter l'Organisateur. Si aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée, le participant peut déposer une plainte auprès de l'Autorité Belge de Protection des Données.

9. L'ACCEPTATION ET L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

9.1 La participation au Concours implique l'acceptation inconditionnelle du Règlement. Aucune contestation ne sera prise en considération.

9.2 Toute plainte concernant le Concours doit être faite par écrit dans les sept (7) jours ouvrables suivant la fin du Concours à l'Organisateur, par lettre à l'adresse de l'Organisateur, à savoir MediaMarkt-Saturn Belgium SA, Brusselsesteenweg 496, 1731 Asse - Zellik. Les plaintes ne peuvent jamais être traitées verbalement ou par téléphone. Les plaintes qui ne sont pas soumises à temps, qui ne sont pas formulées par écrit ou dont l'auteur ne peut être identifié nommément ne seront pas traitées.

9.3 Le Règlement peut être consulté à tout moment sur le site web www.mediamarkt.be/club ou sur simple demande par e-mail à social@media-saturn.com.

9.4 Le Concours est supervisé par l'Organisateur. En cas de force majeure, en cas de circonstances imprévues ou en cas de litige, l'Organisateur peut prendre toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du Concours. Ses décisions sont souveraines et non susceptibles de recours.

9.5 Si une fraude est détectée ou suspectée, sous quelque forme que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas distribuer les prix aux fraudeurs détectés ou suspectés. Dans ce cas, l'Organisateur peut également exclure les Participants concernés de la participation à des actions ou concours futurs.

10. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

10.1 En cas de réclamation concernant l'application ou l'interprétation du Concours, les Participants s'engagent à rechercher d'abord une solution à l'amiable avec l'Organisateur, avant d'entreprendre toute autre démarche.

10.2 Si une disposition du Règlement doit être considérée comme nulle ou invalide, les autres dispositions du Règlement restent en vigueur. L'Organisateur a le droit d'adopter une ou plusieurs dispositions de remplacement qui se rapprochent le plus possible de la nature et de l'objet de la disposition nulle ou annulée sans être elle-même invalide ou nulle.

10.3 Le règlement et le déroulement du concours lui-même sont soumis au droit belge.